

Image not found or type unknown



Impôts sur le revenu-déduction d'une pension alimentaire

Par **homere47**, le **04/04/2008** à **16:15**

Bonjour,
Je donne à ma fille, qui était encore étudiante jusqu'en juin 2007, 870 eur par mois.
(soit 11440 eur par an)
Elle s'est "pacsée" en septembre 2007.
Puis-je déduire cette somme de mon revenu imposable ? ou mieux du montant de mon impôt ?
Si cette déduction est possible, quelles sont les conditions ? (Ma fille n'a aucun autre revenu propre) ?
Doit-elle faire une déclaration pour elle-même ? ou peut-elle se rattacher au foyer fiscal de son compagnon ?
D'avance merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.
Cordialement R L